

DREPANOCYTOSE ET VACCIN anti-COVID19

Note d'information pour les parents des enfants atteints de drépanocytose Recommandation de la Filière MCGRE en date du 22 janvier 2022

Les enfants ayant une drépanocytose sont éligibles à la vaccination anti-COVID19 depuis le 28/05/2021 pour les plus de 12 ans et depuis le 22/12/2021 pour les 5-11 ans, comme tous les autres enfants.

Pourquoi vacciner contre la COVID votre enfant atteint de drépanocytose ?

Même si dans la population générale la COVID reste une maladie beaucoup moins grave chez les enfants que chez les adultes, l'objectif principal de la vaccination anti-COVID est de les protéger contre les rares formes graves (en particulier le syndrome inflammatoire multisystémique pédiatrique ou PIMS).

Dans le cas spécifique des enfants atteints de drépanocytose, le virus de la COVID peut déclencher une crise vaso-occlusive parfois sévère voire un syndrome thoracique aigu. Cela n'est pas proprement lié au virus de la COVID et se voit aussi avec d'autres virus comme celui de la grippe saisonnière (c'est pour cela que votre pédiatre vous recommande de vacciner votre enfant tous les ans contre la grippe). Depuis le mois de décembre 2021, les pédiatres des centres de référence et de compétence de la drépanocytose constatent une augmentation importante du nombre d'hospitalisations d'enfants atteints de drépanocytose et infectés par la COVID.

Les pédiatres spécialistes de la drépanocytose recommandent donc la vaccination anti-COVID de votre enfant atteint de drépanocytose, et ce dès l'âge de 5 ans. Ils recommandent également la vaccination des adultes de son entourage proche.

Un vaccin sûr chez les enfants

Les données concernant la sécurité du vaccin anti-COVID utilisé chez les enfants aux Etats-Unis et en Israël, où plus de 2 millions d'enfants âgés de 5 à 11 ans ont déjà été vaccinés, sont très rassurantes. Aucun des vaccins anti-COVID n'est contre-indiqué chez les enfants atteints de drépanocytose.

Le vaccin anti-COVID peut entraîner de la fièvre comme pour toute vaccination mais chez les personnes atteintes de drépanocytose, il n'a pas été observé plus d'hospitalisations pour fièvre ou crise vaso-occlusive dans les jours suivant la vaccination. Cependant et par précaution, les pédiatres spécialistes de la drépanocytose conseillent d'attendre quelques jours après la survenue d'une crise avant de réaliser la vaccination anti-COVID à votre enfant.

En pratique

Les vaccins anti-COVID actuellement utilisés pour les enfants sont les vaccins à ARN messenger Comirnaty® de Pfizer (dosage adulte à 30 µg pour les plus de 12 ans et dosage pédiatrique à 10 µg pour les 5-11 ans).

Ils sont réalisés en centre de vaccination.

La vaccination n'est pas obligatoire et nécessite l'autorisation d'un parent (pour les 5-15 ans).

Si votre enfant a déjà eu la COVID, un délai minimum de 2 mois depuis l'infection est requis.

Si votre enfant n'a pas d'antécédent connu de COVID, un TROD sérologique (test de diagnostic rapide grâce à une goutte de sang prélevée au bout du doigt) sera réalisé dans le centre au moment de la 1^{ère} vaccination afin de déterminer s'il devra bénéficier d'une 2^{ème} dose (en cas de TROD négatif).

Si votre enfant a déjà eu la COVID (PCR ou TROD antigénique ou sérologie positive, ou TROD sérologique positif le jour de la 1^{ère} vaccination), une seule dose de vaccin suffit à l'heure actuelle.

On peut vacciner contre la COVID-19 un enfant qui a été vacciné contre la grippe, et inversement.

Où s'informer

- Auprès du médecin référent de votre enfant
- <https://filiere-mcgre.fr>
- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>
- <https://vaccination-info-service.fr/index.php/Les-maladies-et-leurs-vaccins/COVID-19>
- https://www.has-sante.fr/jcms/p_3306399/fr/covid-19
- <https://www.sfpediatrie.com/actualites/covid-19>

Autorisation parentale pour la vaccination de son enfant contre la COVID19

- Pour les 5-15 ans** La vaccination nécessite l'autorisation signée d'un seul parent.
La présence d'un parent accompagnateur le jour de la vaccination n'est pas obligatoire.
La personne qui l'accompagne doit pouvoir établir qu'elle détient l'accord d'un des parents et présenter un formulaire d'autorisation parentale dûment signé par l'un d'entre eux.
- Pour les 16-17 ans** Les adolescents peuvent décider seuls de se faire vacciner, sans autorisation parentale.

Le jour de la vaccination, vous devez apporter :

- L'autorisation de vaccination signée par le(s) parent(s) ou représentants légaux pour les moins de 16 ans
- La pièce d'identité du parent ou personne accompagnant pour les moins de 16 ans
- La pièce d'identité de l'enfant s'il en a une
- Le numéro de carte vitale sur lequel l'enfant est enregistré
- En cas d'antécédent d'infection COVID de plus de 2 mois, il est demandé d'apporter une preuve (résultat de PCR ou TROD antigénique ou sérologie positif)

Nous, soussignés :

Mr/Mme (Nom, prénom)père/mère

Mr/Mme (Nom, prénom)père/mère

De l'enfant (Nom, prénom)né(e) le/...../.....

Autorisons sa vaccination contre la COVID-19.

Autorisons Mr/Mmeà accompagner mon enfant pour la vaccination.

Le/...../..... à

Le/...../..... à

Signature 1

Signature 2 (*facultatif*)